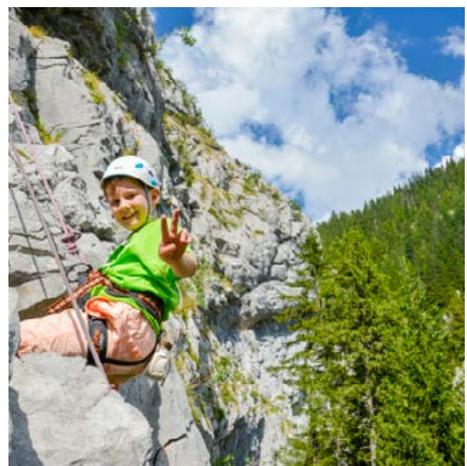


# → PASS DÉTENTE +

SIMPLE ET ÉCONOMIQUE !



## LIMITEZ VOTRE BUDGET, PAS VOTRE PLAISIR !



DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU  
3 SEPTEMBRE 2017



LE **PASS DÉTENTE PLUS** VOUS PERMET DE PROFITER DE VOS LOISIRS EN ILLIMITÉ ET D'ACCÉDER À VOS ACTIVITÉS PRÉFÉRÉES À DES TARIFS AVANTAGEUX.  
SIMPLE ET ÉCONOMIQUE !

**ECONOMISEZ JUSQU'À 25%**

En réservant votre Pass Détente Plus avec votre hébergement !

*Le Pass Détente Plus pour 8 jours est à 51 € en prévente au lieu de 69 € sur place.*

  
**la Clusaz**  
Haute-Savoie - France

LE PASS EN PRÉVENTE EST UNIQUEMENT VENDU PAR LES HÉBERGEURS AGRÉÉS. RETROUVEZ LA LISTE SUR :

**WWW.LACLUSAZ.COM**

## LES ACTIVITÉS ILLIMITÉES

Le Pass DÉTENTE PLUS\* permet d'accéder sans limite aux activités suivantes :

- Remontées mécaniques de La Clusaz
- Luge d'été
- Patinoire (sauf jardin des glaces)
- Espace Aquatique (entrée piscine)
- Base de loisirs «Bélier Club»
- Tennis (location des terrains)
- Tir-à-l'arc
- Practice de Golf et Mini-golf des Confins
- Big Air Bag (saut en bouée gonflable)
- Plages de Talloires et d'Angon.

\* Le pass est nominatif, numéroté et daté 8, 15 ou 22 jours consécutifs, date à date.

PASS  
**DÉTENTE+**  
SIMPLE ET ÉCONOMIQUE !

## PRIX RÉDUITS

Le Pass DÉTENTE PLUS permet de profiter de réductions sur les activités suivantes :

- « Wellness/Fitness » à l'Espace aquatique
- Randonnée Journée\* avec un Guide
- Canyoning\* (« Découverte » ou « Grande Descente »)
- Ecole d'escalade\* (demi-journée)
- Via Ferrata\* de La Clusaz
- Sortie en VTT\* (demi-journée)

\* Activités sous conditions encadrées par le Bureau des Guides de La Clusaz.



COMMANDEZ  
MAINTENANT  
ET ÉCONOMISEZ  
JUSQU'À 25%

## POUR BÉNÉFICIER DES TARIFS RÉDUITS :

Vous devez compléter ce formulaire daté et signé et le retourner à votre hébergeur agréé **au plus tard une semaine avant le début du séjour**, veillez à cocher les CGV.

- Pass 3 jours : **33 €\* (UNIQUEMENT en prévente)**
- Pass 8 jours : **51 €\* au lieu de 69 € sur place**
- Pass 15 jours : **94 €\* au lieu de 128 € sur place**
- Pass 22 jours : **136 €\* au lieu de 184 € sur place**

\* Tarifs pour les Pass vendus uniquement en prévente et lors de la réservation, au minimum 7 jours avant la date d'arrivée auprès des hébergeurs agréés.

## RÈGLEMENT

- **Pass en prévente** : Règlement auprès de votre hébergeur.
- **Pass vendu sur place** : chèque, espèces, CB, chèque-vacances.

### REMARQUES :

- Cette demande ne sera ni modifiable, ni remboursable sur place.
- La validation du bon de commande implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente ci-jointes.

## LA CLUSAZ / BON DE COMMANDE

PASS  
**DÉTENTE+**  
SIMPLE ET ÉCONOMIQUE !

Nom de l'hébergeur : .....  
 Votre Nom : ..... Votre Prénom : .....  
 Votre Adresse : .....  
 Votre Code postal : .....  
 Votre Ville : ..... Votre Pays : .....  
 Votre Tel. : ..... Votre Mail : .....

NOM	PRÉNOM	1 <sup>er</sup> jour d'utilisation	Dernier jour d'utilisation	Prix / pers.
			<b>TOTAL</b>	

J'ai lu et accepté les conditions générales de ventes des Pass Détente Plus.

SIGNATURE :

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PASS DÉTENTE PLUS / 2017

•**PRÉAMBULE** / L'utilisation d'un Pass Détente Plus implique la connaissance et l'acceptation sans réserve par la personne (ci-après dénommée le « Client » et/ou « L'Utilisateur »), de l'intégralité des présentes CGVU, sans préjudice des voies de recours habituelles.

•**DÉFINITIONS** / La SEML La Clusaz - Société de Gestion des Activités Touristiques de La Clusaz, Société anonyme d'économie mixte au capital de 200 000,00 euros RCS ANNECY B 527 672 398 dont le siège social est 1 place de L'église - BP 6 Mairie de la Clusaz 74220 la Clusaz - N°Tel 0450326500 N°Fax 0450326501, se charge de la gestion des pass Détente Plus (collecte des informations et des règlements). Le Client est la personne qui commande une ou plusieurs Pass Détente Plus. L'Utilisateur est la personne détentrice d'un Pass Détente Plus à son propre nom. Le pass désigne le bracelet inviolable, nominatif, personnel et incessible permettant l'accès aux prestations décrites ci-dessous.

•**CONDITIONS PARTICULIÈRES** / Location terrains de tennis : Chaque joueur doit être porteur d'un Pass Détente Plus. Si seul un joueur est porteur d'un Pass, l'autre joueur doit régler la moitié restante du tarif de la location, basée sur le prix « Invité ». Activités de la base loisirs « Bélier Club », tyrolienne et Tir-à-l'arc : les tickets donnant accès à ces activités sont délivrés uniquement à l'unité. Les utilisateurs de Pass Détente Plus doivent réitérer leur demande de ticket pour chaque passage. Tir à l'arc : séance de 30 minutes uniquement.

•**LE PASS DÉTENTE PLUS** / donne accès, pendant la durée de validité notée sur le support et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux remontées mécaniques, luge d'été, patinoire, base loisirs du Bélier, tennis (location des terrains), tir à l'arc, Big air bag, Espace aquatique (entrée piscine uniquement), Practice de golf, mini-golf des Confinis, plages payantes d'Angon et de Talloires. Ainsi que les activités suivantes à tarifs réduits : Entrée fitness + Welness de l'Espace aquatique au tarif de 9 € au lieu de 11 € (pas de réduction sur l'accès à 1 seul espace), Randonnée\* journée adulte et enfant (4-12 ans) : 10 % de réduction, canyoning\* découverte et grande descente (à partir de 13 ans) : à partir de 7 % de réduction, école d'escalade enfant\* demi-journée (de 8 à 12 ans) : plus de 7 % de réduction, Via ferrata\* de La Clusaz Yves Pollet-Villard (à partir de 13 ans et taille sup. à 1.40 m.) : 5 % de réduction, Sortie VTT\* demi-journée adulte et enfant (6-16 ans) : 10 % de réduction. \*Activités encadrées par le Bureau des guides de La Clusaz. La liste des prestations proposées peut être amenée à évoluer : chaque Utilisateur du Pass est donc invité à consulter [www.laclusaz.com](http://www.laclusaz.com) pour se tenir informé de changements éventuels. L'Utilisateur se conformera aux conditions et règlements du prestataire. L'Utilisateur doit être porteur de son Pass durant l'utilisation des activités. Les Pass sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles. L'Utilisateur du Pass Détente Plus n'est pas prioritaire et doit se conformer aux règles d'utilisation de l'activité pratiquée. Le Pass fonctionne sur des prestations spécifiques aux individuels et non aux groupes (type club, associations...). •**TARIFS DU PASS DÉTENTE PLUS EN PRÉVENTE** / Tarifs Pass Détente Plus en pré-vente via les hébergeurs adhérents à l'Office du tourisme : Pass pré vendu, valable 3 jours : 33 € / Pass pré vendu, valable 8 jours : 51 € / Pass pré vendu, valable 15 jours : 94 € / Pass pré vendu, valable 22 jours : 136 €.

•**TARIFS PASS DÉTENTE PLUS VENDU SUR PLACE** / Pass vendu sur place, valable 8 jours : 69 € / Pass vendu sur place, valable 15 jours : 128 € / Pass vendu sur place, valable 22 jours : 184 €

•**MODALITÉ D'ACHAT DU PASS DÉTENTE PLUS** / Pass en pré-vente (du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre 2017). Le Client doit réserver son séjour auprès d'un hébergeur adhérent à La SEML La Clusaz au maximum 7 jours avant son arrivée. Le Client devra compléter le formulaire téléchargeable sur le site internet [www.laclusaz.com](http://www.laclusaz.com) et le retourner à son hébergeur au plus tard une semaine (minimum) avant le début du séjour avec le règlement. L'hébergeur établira les pass et les remettra au Client à son arrivée. •**Pass en vente sur place** (du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre 2017). Lieux de vente : Office du tourisme. Le Pass ne pourra être établi avant son premier jour d'utilisation. **DURÉE DE VALIDITÉ DES PASS** / Les Pass Détente Plus sont valables au cours d'un délai mentionné expressément sur le pass.

•**MODALITÉ DE PAIEMENT DU PASS DÉTENTE PLUS** / Les paiements sont effectués en devises euros : soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France (demander l'ordre à l'hébergeur) ; soit en espèces ; soit par carte bancaire (Visa, Europass, Master) ; soit en chèques vacances.

•**LES SUPPORTS** / Bracelet inviolable et numéroté. •**CONTRÔLE DES PASS** / Le Client doit être porteur du pass durant toute l'utilisation des activités. Le pass doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par les exploitants. Le bracelet doit être ajusté au poignet. Tout bracelet mal ajusté, incomplet, cassé, raturé ou illisible sera considéré comme invalide, et ne sera pas remplacé. •**CAS DE FORCE MAJEUR** / En cas d'intempéries ou de mauvaises conditions météorologiques qui entraîneraient la fermeture totale ou partielle d'une des activités ou service, aucun dédommagement ne sera effectué. Seul un arrêté complet de la totalité des activités sur une durée de plus d'1 journée, peut donner lieu à un dédommagement délivré par La SEML La Clusaz : Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client : soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité du Pass ; soit un avoir sur l'achat d'un pass pour l'année suivante. La SEML La Clusaz n'est en aucun cas responsable des dommages occasionnés sur les activités. •**DROIT DE RÉTRACTATION** / La commande d'un ou plusieurs pass Détente Plus n'ouvre droit à aucun délai de rétractation, ces pass devant être utilisés pendant une période déterminée. •**REMBOURSEMENT** / Dans le cas où les pass délivrés ne seraient pas utilisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés. •**RÉCLAMATIONS** / Toute réclamation doit être transmise au Service accueil de l'Office du tourisme dans un délai de 15 jours suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, à l'adresse suivante : SEML La Clusaz - 161 Place de l'église - BP 7 - 74220 LA CLUSAZ ou par mail : [infos@laclusaz.com](mailto:infos@laclusaz.com) •**NON-RESPECT DES PRÉSENTES CONDITIONS** / Le non-respect du caractère personnel du pass Détente plus et/entraînera la résiliation du contrat et son annulation. •**PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL** / L'ensemble des informations qui sont demandées par La SEML La Clusaz pour la délivrance d'un pass est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du pass ne pourra intervenir. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à La SEML La Clusaz. « Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : SEML LA CLUSAZ - 161 Place de l'église - BP 7 - 74220 LA CLUSAZ. En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé ». •**TRADUCTION ET LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES** / Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation / d'application de l'une des quelconques dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français. À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

\* Selon les conditions énoncées dans la rubrique « Contrôle des pass »

\*\* L'office de tourisme ne délivre aucun pass en prévente.

Par la signature de la fiche d'inscription, le client reconnaît accepter les CGVU du pass Détente Plus